

Conseil de Participation Saint-Martin

Mardi 29 janvier 2019 - 19h30.



ORDRE DU JOUR :

- ☞ 1. **R.O.I** (fonctionnement interne Copa)
- ☞ 2. **Plan d'épargne** – activités obligatoires (état des lieux)
- ☞ 3. **Cellules** (fonctionnement interne)
- ☞ 4. **Plan de pilotage** (perspectives)
- ☞ 5. **Inscriptions secondaire** (compte rendu)
- ☞ 6. Surveillance – **garderie** (modifications)
- ☞ 7. **Accompagnement classes de neige** (solution)
- ☞ 8. *Points à placer à l'ordre du jour du prochain conseil de participation*

1/ R.O.I.



Fonctionnement interne : CoPa

Le Conseil de participation élabore son règlement d'ordre intérieur et le soumet à l'approbation du Ministre, dans l'enseignement de la Communauté française, du pouvoir organisateur, dans l'enseignement subventionné.

1,1

- ∞ Invitation
- ∞ Invités cooptés
- ∞ Nombre de jours
- ∞ Choix du jour de la réunion
- ∞ Choix de l'heure de la réunion
- ∞ Fixer les prochaines dates
- ∞ ...

1,2 Les missions du Conseil de participation (article 69, 1§) sont :

- ✎ 1. de débattre d'amender de compléter le projet d'établissement sur base des propositions qui lui sont remises
- ✎ 2. d'évaluer périodiquement sa mise en œuvre et de proposer éventuellement des adaptations conformément à l'article 68;
- ✎ 3. de remettre un avis sur le rapport d'activités en vue de propositions d'amendement au projet d'établissement ;
- ✎ 4. de mener une réflexion globale sur les frais réclamés en cours d'année,
- ✎ 5. de penser le mécanisme de solidarité entre les élèves pour le paiement des frais,

1,4 Rôle du président du conseil

Le Président du Conseil est responsable ,,

- de convoquer le Conseil deux fois par an minimum (Communiquer aux membres la date, l'horaire, le lieu, l'ordre du jour et les documents nécessaires dans un délai raisonnable)
- de déterminer l'ordre du jour
- de susciter les débats
- de veiller à ce que le Conseil remplisse les missions qui lui sont dévolues (Vu les différents avis à rédiger, il est proposé de nommer également un secrétaire
- De recevoir les points à mettre à l'ordre du jour
- D'envoyer les convocations aux réunions
- De la mise à disposition des documents par rapport auxquels le Conseil devra prendre position
- De la rédaction des procès-verbaux
- De la fréquence des réunions - choix de l'horaire - lieu - jour de la réunion
- Construire l'ordre du jour (récolter les points que les membres veulent aborder et transmettre les propositions au Président). De la rédaction du procès-verbal
- De la rédaction des avis demandés dans le cadre des missions du Conseil et des décisions prises à l'issue de la réunion
- De l'envoi du procès-verbal aux destinataires
- De s'assurer de la prise en compte des réactions éventuelles
- De l'approbation et la modification du ROI

- ∞ Mode de décision du Conseil de participation
- ∞ Le CoPa est une instance consultative.
- ∞ Le CoPa tend à rendre ses avis par consensus.
- ∞ A défaut de consensus, il est nécessaire de procéder à un vote.
- ∞ **ATTENTION:** le consensus ne signifie pas l'unanimité. Il s'agit de l'instant où plus personne ne s'oppose à la décision prise.

<https://www.youtube.com/watch?v=yLEGXgwgOSI&feature=youtu.be&list=PLCsXA4E8bNdfufC92pgmAoWJjSykFmcGz>

1,5 Le Conseil de Participation est composé:

Du chef d'établissement

Des délégués du Pouvoir Organisateur

Membres élus

Représentants du personnel enseignant (mandat de 4 ans, entre 3 et 6 sièges)

Représentants du C.P.M.S. (mandat de 4 ans, entre 3 et 6 sièges)

Représentants des auxiliaires d'éducation (mandat de 4 ans, entre 3 et 6 sièges)

Représentants du personnel ouvrier et administratif (mandat de 4 ans, 1 siège)

De parents (mandat de 2 ans, autant de sièges que pour les représentants du personnel)

De représentants de l'environnement social, culturel et économique de l'école (mandat de 4 ans, minimum 3 sièges)

D'autres personnes cooptées , qui ne disposent pas du droit de vote (minimum 3 sièges)

.

1,6 Le Projet d'établissement, c'est quoi ?

Depuis le 31/12/1998, chaque école doit disposer obligatoirement d'un " projet d'établissement "

Il reprend les moyens concrets qui sont mis en place pour atteindre les objectifs de l'enseignement fixés par le P.O. et repris dans les projets éducatif et pédagogique de chaque réseau d'enseignement.

Tous les partenaires de l'école, parents compris, peuvent s'exprimer sur des points précis comme :

Le soutien des élèves en difficultés

L'aménagement des horaires et des rythmes scolaires

L'orientation des élèves

Le passage primaire-secondaire

L'intégration des élèves issus de l'enseignement spécial

L'organisation de stages

Les échanges avec les partenaires extérieurs (culturels, artistiques, sportifs...)

L'éducation aux médias, à la santé, à la citoyenneté et à la démocratie, à l'environnement.

Les devoirs à domicile

Le passage à 26 périodes en maternelle

Les coûts admissibles

1,7 LE ROLE DU CONSEIL DE PARTICIPATION AU SEIN DE L'ECOLE

∞ Comme soulevé dans l'introduction, **le Conseil de participation est la seule instance de concertation qui permet de réunir tous les acteurs et partenaires de la communauté éducative** : pouvoir organisateur, direction, équipe éducative et pédagogique, élèves, parents, associations en lien avec l'école. **Le Conseil de participation n'est pas le lieu idéal où les revendications et les attentes individuelles de chacune de ses composantes trouvent à s'exprimer.** Il s'agit surtout d'un lieu d'échanges, de consultation et de réflexion, qui porte sur la vie quotidienne à l'école dans toutes ses dimensions. C'est aussi un lieu de **construction de projets** dans des domaines divers : éducation au respect de l'environnement, immersion linguistique, hygiène alimentaire, citoyenneté, activités sportives ou culturelles... **Le Conseil de participation peut être amené, selon des dispositions légales précises, à rendre des avis, à adresser des remarques au chef d'établissement, à être tenu informé de certaines décisions prises par l'école...** En somme, un certain nombre de procédures requièrent la consultation du Conseil de participation. Il s'agit d'un véritable **outil à utiliser pour améliorer la vie scolaire.**

1,8 LES MISSIONS DU CONSEIL DE PARTICIPATION

- ∞ Projet d'établissement qui définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement entend mettre en œuvre, en collaboration avec des acteurs et des partenaires susmentionnés, afin de réaliser les projets éducatifs et pédagogiques du pouvoir organisateur. Le projet se fonde notamment sur des propositions remises par les délégués du pouvoir organisateur.
- ∞ **Dans ce cadre, le Conseil de participation doit :**
- ∞ débattre du projet d'établissement sur base de propositions amenées par les délégués du pouvoir organisateur ;
- ∞ l'amender et le compléter selon la procédure du consensus ou à défaut par vote tel que défini au point e) les modes de décision;
- ∞ le proposer à l'approbation de la Ministre dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou du pouvoir organisateur dans l'enseignement subventionné ;
- ∞ évaluer périodiquement sa mise en œuvre ;
- ∞ proposer des adaptations au projet au moins tous les 3 ans ;

2/ Plan d'épargne – activités obligatoires



(état des lieux)

Frais scolaires



- ✎ Plus de provision
- ✎ Possibilité ou non d'économiser pour le voyage aux sports d'hiver
- ✎ Plus de participation au plan d'épargne
- ✎ Compte (décomptes) en fin de mois
- ✎ Moyen de paiement : virement bancaire
- ✎ Tarif dégressif? Familles avec 4 enfants inscrits ????
Durant un laps de temps certaines familles ont/auront 4 enfants inscrits. Certains frais s'additionnent pour un service « équivalent »,...

3/ Cellules (fonctionnement interne)



Répartition des réflexions et des projets en cellules

Nouveau fonctionnement // constructions parallèles

☞ Depuis la rentrée 2018, nous avons opté pour un fonctionnement interne en cellules : Le CLIFp

☞ *Une cellule Pastorale*

☞ *Une cellule interactive*

☞ *Une cellule festivités*

☞ *Une cellule logistique*

☞ *Une cellule pour la CoPp*

☞ Ce fonctionnement à plusieurs avantages:

☞ L'efficience

☞ La possibilité de mener plusieurs projets en parallèle,

☞ l'optimisation des ressources pour la production d'un résultat.

☞ L'obtention d'un résultat grâce à l'optimisation de nos ressources

4/ Plan de pilotage (perspectives)



Actions dans le cadre du P.Pil

Suite aux problématiques voici les objectifs rédigés par notre CoPP ;

Disciplines	Renforcer et varier les mises en situation et activités proposées dans le cadre du savoir parler/savoir écouter
Pratiques transversales	Redéfinir le projet numérique /interactif en ciblant nos besoins spécifiques et en clarifiant le rôle de chacun.
Vivre ensemble interne	Renforcer, varier et systématiser les canaux de transmission des informations au sein de l'équipe et vis-à-vis des parents.
Vivre ensemble externe	Repenser notre école pour la rendre accueillante, attrayante et sécurisante pour tous.

*Ainsi tout ce que vous désirez que
les autres fassent pour vous,
faites-le pour vous-mêmes pour
eux (christianisme – Mt 7,12 ; Lc
6,31)*

5/Inscriptions secondaire (compte rendu)



- ☞ Les fiches uniques d'inscription ont été réceptionnées la deuxième semaine de janvier.
- ☞ Les parents ont été invités à venir chercher les documents.
- ☞ Les documents ont été distribués/remis contre signature.
- ☞ Il reste quelques fiches qui n'ont pas été réclamées – elles seront envoyées par plis recommandé!
- ☞ En accord avec le directeur de l'Ind Itterbeek, nous recevrons les parents de Saint-Martin à une séance d'information qui aura lieu le 31/01/ à 19h30 dans leur implantation.

6/Surveillance – garderie



Changement de fonctionnement pour les enfants de maternelles : en ce début d'année nous avons opté pour une amélioration de l'accueil de nos plus petits durant le temps extra-scolaire.

A partir de 15h20,

La référente 'madame Ruth, les accueillera sur la cour arrière sauf en cas de pluie...
De 15h10 à 15h30 tous les enfants prendront leur collation dans le patio du bas. De 15h30 à 16h30 des activités adaptées seront proposées aux enfants. A 16h30 les derniers enfants rejoindront la garderie des grands.



7/ Accompagnement classes de neige



- ∞ Monsieur Nicolas, quittera prochainement l'école en raison d'un projet de détachement pour occuper une autre fonction.
- ∞ Le remplacement est en place.
- ∞ Mesdames Justine et Alice à $\frac{1}{2}$ temps toutes les 2.

8/points à placer à l'ordre du jour du
prochain
conseil de participation

Problème chauffage salle de gym

= résolu !!!
∞ ∞

∞ L'inclusion

∞ (Education à la citoyenneté responsable)

∞ la fixation des dates des journées pédagogiques,..... ;

∞ Prévention de la violence à l'école: aide en faveur du bien-être des jeunes à l'école

∞ prévention de la violence et de l'accompagnement des démarches